EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201113-DEL462020MODIF-DE

Séance du 13 novembre 2020

N° 46/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/11/2020

Date d'affichage
09/11/2020

L'an deux mil vingt, le 13 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 novembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme FERRY Marie Charlotte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) : NEANT

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme VILLEMAINE Véronique

OBJET

ELECTION DU 1ER ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION A CE POSTE

Vu le code Général des collectivité Territoriales,

Vu la délibération n° 07/2020 en date du 23 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à deux,

Vu la lettre de démission de M. RIGOLET des fonctions de 1er adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 2/10/2020, adressée à Mme la préfète et acceptée le 19/10/2020,

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément la délibération du 23 mai 2020
2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint
3) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (15 POUR)

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoint au maire à deux
- **DECIDE** que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme VILLEMAINE Véronique a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. LECHEVALIER Gilles et M. DE SOUSA Jean François. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201113-DEL462020MODIF-DE

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Hubert Briatte, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 1
d) Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral) : 5
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 9
f) Majorité absolue : 5

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	**NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**	
	En chiffres	En toutes lettres
M. RICHARD Emmanuel	9	neuf

M. RICHARD Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1er Adjoint, et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré le 13/11/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)